

Grassobbio, 03.02.2023

Objet : UTILISATION SÛRE DES DIISOCYANATES - MOUSSES EN POLYURÉTHANE

Le 04 août 2020, une nouvelle restriction sur les diisocyanates a été adoptée par les autorités européennes dans le cadre du règlement REACH, visant la sensibilisation respiratoire et cutané potentiellement causées par les diisocyanates.

Les détails de cette restriction sont disponibles dans toutes les langues européennes via EUR-LEX, le site web de l'UE.

La nouvelle restriction impose une formation obligatoire avant l'utilisation de produits contenant des diisocyanates.

La restriction oblige également les fabricants à prendre les mesures suivantes :

- informer les utilisateurs finaux de la formation obligatoire sur l'utilisation sûre des diisocyanates ;
- à partir du 24 février 2022, veiller à ce que tous les produits pour lesquels une formation à la sécurité est obligatoire portent sur l'étiquette la mention suivante : "**À partir du 24 août 2023, une formation appropriée est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle de ce produit**".

Vous trouverez toutes les informations sur l'utilisation sûre des diisocyanates et sur l'organisation ou la participation à des cours en cliquant sur les liens suivants :

<https://www.feica.eu/our-projects/safe-use-diisocyanates>

<https://www.isopa.org/mandatory-training/>

<https://www.safeusediisocyanates.eu/it/>

Nous restons à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire.

Avec nos salutations les plus cordiales

**Bureau technique
BOSSONG SpA**